

Important : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side**
 Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci █ ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **I WISH TO ATTEND THE SHAREHOLDER'S MEETING and request an admission card: date and sign at the bottom of the form**

JE DÉSIRE ASSISTER À CETTE ASSEMBLÉE et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire

ROCTOOL
 Société Anonyme au capital de 910 156,20 €
 Siège social : Savoie Technolac - 73370 Le Bourget du Lac
 433 278 363 RCS Chambéry
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 08 MARS 2023

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY			
Identifiant - Account	Nominatif Registered	Vote simple Single vote	Porteur Bearer
Nombre d'actions Number of shares	Nombre de voix - Number of voting rights	Vote double Double vote	

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST <small>Cf. au verso (2) - See reverse (2)</small>											
Sur les projets de résolutions non agréés, je vote en noircissant la case correspondant à mon choix. <i>On the draft resolutions not approved, I cast my vote by shading the box of my choice.</i>											
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	A	B
<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> F									
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	C	
<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> H
<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> K									
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	E	
<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> J
<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> L									
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	G	
<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> M
<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> N									
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	J	
<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Non / No	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> O
<input type="checkbox"/> Abs.	<input type="checkbox"/> Oui / Yes	<input type="checkbox"/> P									

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante :
In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting, vote NO unless I indicate another choice by shading the corresponding box.

- je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale. / I appoint the Chairman of the general meeting
- je abstiens. / I abstain from voting
- je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom.
- je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à Mr. Mrs or Miss, Corporate to vote on my behalf

Pour être pris en considération, tout formulaire doit parvenir au plus tard :
To be considered, this completed form must be returned no later than:

- sur 1^{ère} convocation/on 1st notification
- à la banque / by the bank
- à la société / by the company

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4) <small>pour me représenter à l'Assemblée</small>			
I HEREBY APPOINT; See reverse (4) <small>to represent me at the above mentioned Meeting</small>			
M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name			
Adresse / Address			

ATTENTION : Pour les titres au porteur, les présentes instructions doivent être transmises à votre banque.
CAUTION: if it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

Date & Signature _____

“ Si le formulaire est renvoyé daté et signé mais qu'aucun choix n'est coché (carte d'admission / pouvoir au président / pouvoir à mandataire), cela vaut automatiquement pouvoir au Président de l'assemblée générale ”

CONDITIONS D'UTILISATION DU FORMULAIRE

(1) GENERALITES : Il s'agit d'un formulaire unique prévu par l'article R. 225-76 du Code de Commerce.

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE :

Le signataire est pré disigne très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules), prénom usuel et adresse (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de la formule).

Pour les personnes morales, la signature doit renseigner ses nom, prénom et qualité.

Si le signataire ne test pas l'actionnaire (exemple : administrateur legal, tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire.

Le formulaire adresses pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (article R. 225-77, alinéa 3 du Code de Commerce).

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Sous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

1. Il nous est demandé pour chaque résolution et déterminées en fonction des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentants. Les voix exprimées ne comprennent pas celle attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au décl. et les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour l'application de l'article L. 225-96 et L. 225-98 du code de Commerce et, s'agissant des sociétés ayant adopté le statut de la société blanche ou non, (articles L. 225-96 et L. 225-98 du code de Commerce et, articles 57 et 58 du Règlement du Conseil d'Etat) N°2157/2011 relatif au statut de la société européenne, et articles 57 et 58 du Règlement du Conseil d'Etat N°2157/2011 relatif au statut de la société européenne).

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent document sont nécessaires à l'exécution de vos instructions de vote. Vous disposez d'un certain nombre de droits concernant vos données (accès, rectification, etc.). Ces droits peuvent être exercés auprès de votre teneur de compte aux coordonnées indiquées par ce dernier.

(2) VOTE PAR CORRESPONDANCE

Article L. 225-107 du Code de Commerce (extract) :

"Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnent aucun sens de vote ou expriment une abstention ne sont pas considérés comme des voies exprimées".

La majorité requise pour l'adoption des décisions est déterminée en fonction des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentants. Les voix exprimées ne comprennent pas celle attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au décl. et les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

1. Il nous est demandé pour chaque résolution et déterminées en fonction des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentants. Les voix exprimées ne comprennent pas celle attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au décl. et les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

Pour les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de décls fixées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous voter par correspondance, vous devez obligatoirement nominer la case "je vote par correspondance", au octo.

2. Pour les amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seront déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre votre vote par défaut (en l'absence d'un autre choix), pouvoir le président de l'assemblée générale, abstention ou pourvoir à une personne dénommée en précisant la case correspondante et votre choix.

Le texte des résolutions figure dans le dossier de convocation joint au présent formulaire (article R. 225-81 du Code de Commerce).

Ne pas utiliser la case à cocher pour correspondance et à la donner pour la (article R. 225-81, paragraphe du Code de Commerce).

(3) POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article L. 225-106 du Code de Commerce (extract) :

"Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de toutes les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par l'emandant".

(4) POUVOIR À UNE PERSONNE DÉNOMMÉE

Article L. 225-106 du Code de Commerce (extract) :

"Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

Il le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

III - Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directeur, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 fin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire à l'issue de laquelle les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 ou de l'article L. 225-71.

L'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou plusieurs actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Cette consultation est également obligatoire lorsque les statuts sont modifiés en application de l'article L. 225-103, rend public le vote de tous les actionnaires.

Elle peut également être organisée lorsque les statuts sont modifiés en application de l'article L. 225-102 fin de leur permettre de désigner un ou plusieurs actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

Toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, à recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société à mentionnée au premier alinéa de l'article L. 225-103, rend publique sa politique de vote.

M. A. défaut par ce dernier de confirmer l'expression de son volonté, il peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 fin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Les clauses contraires aux dispositions du présent article sont déclarées nulles et non avenue.

Article L. 225-10-39 du Code de Commerce :

"Outre les personnes mentionnées au I de l'article L. 225-106, un actionnaire peut se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix lorsque les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système militaire de négociation sous conditions d'admission fixées par décret en Conseil d'Etat et pour toute durée prévue par le règlement général de l'autorité des marchés financiers, figurant sur une liste arrêtée par l'autorité dans les conditions fixées par son règlement général, à condition dans cette seconde hypothèse, que les statuts le prévoient.

Les clauses contraires aux dispositions du présent article sont déclarées nulles et non avenue.

Article L. 225-10-40 du Code de Commerce :

"Torsque dans les cas prévus au premier alinéa de l'article L. 225-10-39 l'actionnaire se fait représenter par une personne autre que son conjoint ou le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, il est informé par son mandataire de tout rai lui permettant de mesurer le risque que ce dernier poursuive un intérêt autre que le siens.

Les conditions d'application du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Article L. 225-10-42 du Code de commerce :

"Toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, à recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société à mentionnée au premier alinéa de l'article L. 225-10-39, rend publique sa politique de vote.

Elle peut également être organisée lorsque les statuts sont modifiés en application de l'article L. 225-10-41.

Toute personne qui procéde à une sollicitation active de mandats, en proposant directement ou indirectement à un ou plusieurs actionnaires, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, à recevoir procuration pour les représenter à l'assemblée d'une société à mentionnée au premier alinéa de l'article L. 225-10-41, rend publique sa politique de vote.

Les clauses contraires aux dispositions du présent article sont déclarées nulles et non avenue.

Article L. 225-10-41 du Code de commerce :

"Any person who proceeds to an active request of proxy, while proposing directly or indirectly to one or more shareholders, under any form and by any means, to receive proxy to represent them at the general meeting or a general meeting of the company's investment funds that holds company's shares. Such a consultation shall also be controlled by a person who controls the company or a person who controls it within the meaning of article L. 225-33.

1-A shareholder may be represented by another shareholder, by his or her spouse, or by his or her partner who has entered into a civil union with him or her.

When during the proxy, one of the events mentioned in the preceding subparagraph occurs, the proxy informs him or her of the withdrawal of his constituent, failing by the latter to confirm explicitly the proxy, this one is null and void.

The termination of the proxy is notified without delay by the proxy to the company.

The conditions of application of this article are determined by a Conseil d'Etat decree."

Article L. 225-10-41 du Code de commerce :

"Any person who proceeds to an active request of proxy, while proposing directly or indirectly to one or more shareholders, under any form and by any means, to receive proxy to represent them at the general meeting or a general meeting of the company's investment funds that holds company's shares. Such a consultation shall also be controlled by a person who controls the company or a person who controls it within the meaning of article L. 225-33.

1-A shareholder may be represented by another shareholder, by his or her spouse, or by his or her partner who has entered into a civil union with him or her.

When during the proxy, one of the events mentioned in the preceding subparagraph occurs, the proxy informs him or her of the withdrawal of his constituent, failing by the latter to confirm explicitly the proxy, this one is null and void.

The termination of the proxy is notified without delay by the proxy to the company.

The conditions of application of this article are determined by a Conseil d'Etat decree."

Article L. 225-10-42 du Code de commerce :

"The commercial office of which the company's head office falls under can, at the request of the constituent and any other person other than his or her spouse or his or her partner who has entered into a civil union with him or her, if he or she is informed by the proxy of any event enabling him or her to measure the risk that the latter pursue an interest other than

his or her own, to be liable to him or her, to impose the same sanctions towards the proxy on request of the company in the event of non-compliance of the provisions of the article L. 225-41."

Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

1° Contrôle au sens de l'article L. 225-3, la société dont l'assemblée est appelée à se réunir;

2° Est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société ou d'une personne qui la contrôle au sens de l'article L. 225-3;

3° Est employé par cette société ou par une personne qui la contrôle au sens de l'article L. 225-3;

4° Est contrôlé ou exerce l'une des fonctions mentionnées au 2 ou au 3 dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société, au sens de l'article L. 225-3.